

BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

HONORAIRES TRANSACTION

« Les honoraires sont, selon ce qui aura été prévu au mandat confié par le vendeur et le cas échéant par l'acquéreur à la charge de l'un ou de l'autre voire les deux. »

Prix du bien	Honoraires TTC	Honoraires HT
Inférieur à 10 000 €	Forfait 1000 €	833.33 €
Jusqu'à 80 000 €	10 %	8.33 %
De 80 001 € à 100 000 €	8 %	6.66%
De 100 001 € à 150 000 €	7.5%	6.25 %
De 150 001 € à 250 000 €	7%	5.83 %
De 250 001 € à 350 000 €	6.5 %	5.41 %
De 350 001 € à 450 000 €	6%	5 %
De 450 001 € à 550 000 €	5.5 %	4.58 %
De 550 001 € à 750 000 €	5 %	4.16 %
Plus de 750 001 €	4.5 %	3.75 %

HONORAIRES ESTIMATION

Dans le cadre d'une mise en vente par l'agence : Offerte
Pour une Succession (avec remise de dossier) : 90 TTC soit 75 € HT

HONORAIRES DE LOCATION

Suivant l'article 5 de la loi du 6 juillet 1989 par la loi « ALUR » du 24 Mars 2014 : « ... » Le montant toutes taxes comprises imputé au preneur pour ces prestations ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond par mètre carré de surface habitable de la chose louée fixé par voie réglementaire et révisable chaque année (article 5 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 et décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014 relatif au plafonnement des honoraires imputables aux locataires et aux modalités de transmission de certaines informations par les professionnels de l'immobilier.

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU LOCATAIRE

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	3€/m ² TTC

HONORAIRES TTC A LA CHARGE DU BAILLEUR

Honoraires de visite, de constitution du dossier et rédaction du bail	10 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux entrée / sortie	3€/m ² TTC
Honoraires d'entremise et de négociation	50 € TTC

HONORAIRES DE GESTION

Prestation à la charge du bailleur applicables sur les sommes encaissées du Locataire
Mandat de gestion : **7 % TTC du loyer charges incluses**
Assurance loyers impayés : **2.3 % TTC du loyer charges incluses**

HONORAIRES APPLICABLES A PARTIR DU 18 MAI 2017 SELON T.V.A EN VIGUEUR à 20 %